



Quel recours contre l'ase

Par **Nono85**, le **28/09/2017** à **18:06**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Quel recours pour contrée l'ase ??? Mon fils et
En danger au foyer Help my !! Il veule lui donner des ansiolytiques
Alors kil va très bien évidemment que au foyer il et pas bien puisque il l'on arrachés à sa
famille un enfts de 10ans en bonne santé qui exprime juste sont mécontentement d'êtres
place du coup il retourne la situation en disant kil et instable avec leur infirmières leur médecin
enfin tout et contre nous je rescherche un médecin pour une expertise et contre leur médecin
a eu Ki ne connaît pas les antécédents de mon fils car c'est moi Ki a sont dossier médical de
puis kil et née et je mis opposé sachant Ke mon fils et place depuis trois mois comment en si
peut de ten de inconnu peuve prendre la décision de dire à leur médecin tt les symptôme de
l'anxiété et parle à la place de mon fils San notre présence et décide de le drogue c'est
inadmissible !!!

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **jodelariege**, le **28/09/2017** à **19:17**

bonjour , un juge des enfants a décidé de placer votre fils en foyer au vu des difficultés soit de
prise en charge à la maison soit des difficultés de développement de votre fils ,pouvant le
mettre en danger;il est en foyer car il n'est pas bien et pas le contraire...
il vous appartient de prouver que votre fils ne sera pas en danger à votre domicile que ce soit
physiquement ou psychologiquement.votre parole ne suffira pas ,il faut des preuves...

Par amajuris, le 28/09/2017 à 20:20

nono85,

vosre message est incompréhensible, si vous voulez une réponse, écrivez le dans un français correct avec des signes de ponctuation qui n'existent pas dans votre message.

salutations